



Syndic de copropriété

Par Charlotte49

Bonjour, en assemblée générale une décision de remplacer un digicode par une platine à défilement avec un abonnement GSM, j'ai voté contre mais la majorité étant atteinte ce changement se fera.

Le syndic a fait voter allée par allée (il y en a 4) je voudrais savoir si cette décision est normale ou bien si l'ensemble des 4 allées devaient faire loi.

Pouvez-vous me dire la différence entre les tantièmes et les centièmes pour le calcul de la majorité?

Je vous remercie

Cordialement

Par alain1707

Besoin d'un conseil juridique, une aide juridique, question juridique, assistance ou consultation ? Posez-la à un de nos avocats ou un de nos juriste. C'est confidentiel

On vous offre un véritable engagement de qualité et au meilleur prix sur tout la France <http://conseils-avocat.fr> ou appelez le ?(+33) 09 75 12 84 50

Par Charlotte49

je pensais obtenir une réponse écrite et gratuite comme l'indique votre site.

déception

cordialement